

## Déclaration d'accessibilité

Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) s'engage à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, elle met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Le Schéma pluriannuel de mise en accessibilité ainsi que le Plan d'actions sont en cours de rédaction et seront publiés prochainement.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à <https://prith-hauts-de-france.org/>

## État de conformité

Le site <https://prith-hauts-de-france.org/> est en totale conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.0.

## Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par Urbilog révèle que 100% des critères du RGAA version 4.0 sont respectés.

Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 100%

Vous pouvez [consulter le rapport d'audit détaillé au format PDF](#)

On compte 66 critères applicables.

## Contenus non accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes :

### *Non-conformité*

- RAS

### *Dérogations pour charge disproportionnée*

- RAS

### *Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité*

- Présence d'éléments dépréciés injectée par l'outil de gestion de contenus WordPress (critère 8.2)

## Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 30 septembre 2020.

### *Technologies utilisées pour la réalisation de [nom, url du site]*

- HTML5
- CSS
- JavaScript

- WordPress

### ***Environnement de test***

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA 4.0, avec les versions suivantes :

- NVDA 2019.2.1 et Firefox
- JAWS 2018 et Internet Explorer 11
- VoiceOver Mac OS 10.14 et Safari 13.0.3

### ***Outils pour évaluer l'accessibilité***

- Colour Contrast Analyser
- Assistant RGAA V2 (éléments réutilisables en RGAA V4)
- Web Developer toolbar
- Inspecteur du navigateur

### ***Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité***

1. Page d'accueil : <https://prith-hauts-de-france.org/>
2. Les engagements : <https://prith-hauts-de-france.org/qui-sommes-nous/>
3. Demandeur d'emploi : <https://prith-hauts-de-france.org/demandeur-demploi/>
4. Employé / salarié : <https://prith-hauts-de-france.org/employe-salarie/>
5. Employeur : <https://prith-hauts-de-france.org/employeur/>
6. Documenthèque : <https://prith-hauts-de-france.org/documenttheque/>
7. Les événements : <https://prith-hauts-de-france.org/les-evenements/>
8. La formation : <https://prith-hauts-de-france.org/la-formation/>
9. Le guide : <https://prith-hauts-de-france.org/le-guide/>
10. Étude préalable à l'aménagement des situations de travail :  
<https://prith-hauts-de-france.org/guide/etude-prealable-a-lamenagement-des-situations-de-travail/>

### **Retour d'information et contact**

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de <https://prith-hauts-de-france.org/> pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message [hdf.sip@direccte.gouv.fr](mailto:hdf.sip@direccte.gouv.fr)

### **Voies de recours**

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits [<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>]
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région [<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>]
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :

Défenseur des droits  
Libre réponse 71120  
75342 Paris CEDEX 07